

Conseil communal Aigle



Aigle, le 22.02.2024

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2024-01 relatif à

Préavis municipal N° 2024-01 du lundi 15 janvier 2024, relatif à la demande de crédit pour
le réaménagement de la rue du Rhône et de la rue du Midi

Commission composée de :

Président : Yvan CHIAPOLINO (PLR)

Membres : Johanna BECK (VERT)
Gwendoline BORBOEN (ALT)
Anne CROSET (EA)
Alexandre FAVRE (PLR)
Okita LUSSAMAKI (PSA)
Stéphane TILLE (UDC) Absent(e) excusé(e)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie le 7 février 2024 à la salle Chevron en présence de Monsieur le Syndic Grégory Devaud. Nous le remercions pour sa disponibilité ainsi que pour les renseignements fournis et les réponses apportées à nos questions.

Nous ne reprendrons pas le préambule et l'historique indiqués dans le préavis 2024-01.

PROJET :

L'aménagement de la rue du Rhône et de la rue du Midi s'inscrit dans la politique de diminution des ilots de chaleur urbains et de création de zones de rencontre au centre-ville, dans la continuité du réaménagement de la rue du Rhône actuellement en travaux.

Des zones de rencontre arborisées et agrémentées de bancs seront créées, accordant la priorité aux piétons.

Un nouvel éclairage public intelligent sera installé ainsi que 2 parcs à vélo. Le stationnement a été repensé, mais maintiendra 34 des 37 places actuelles ainsi que l'introduction du stationnement à durée limitée (15 ou 30 min pas encore définie), pour assurer une rotation garantissant l'accès aux commerces. Pour cela, des bornes de stationnement seront installées.

La mise en place d'un contre-sens cyclable sera aménagé tout au long de la rue du Midi et de l'entier de la rue du Rhône.

Une diminution de la vitesse de circulation de 30km/h à 20km/h est envisagée, le sens de circulation restera inchangé.

Le chauffage à distance est prévu depuis la partie haute de la rue du Midi (Échappée) et sur l'entier de la rue du Rhône.

DISCUSSION :

Le Syndic, M.Devaud, nous a présenté le projet. Ces travaux sont prévus pour l'entrée de la rue du Midi au plus tôt dès avril 2024 pour une durée de 2 mois environ. Le reste des travaux devra passer par une enquête publique et (Loi sur les routes) et une mise en soumission, vu le montant des travaux.

Mobilité douce:

L'idée est de créer une zone 20km/h pour favoriser les piétons et de supprimer les trottoirs . La Commission a pris note qu'après les travaux, la circulation des cyclistes se fera dans les deux sens, tandis que la circulation des véhicules restera en sens unique. Certains membres s'inquiètent toutefois de la circulation cycliste dans les deux sens et demandent un suivi d'un point de vue sécuritaire.

Arborisation:

Les essences et le nombre d'arbres indigènes ont été abordés. La Commission estime qu'il serait judicieux de prévoir des arbres type "parasols" partout où cela est possible.

Circulation:

Une remarque d'un commissaire a été formulée concernant la circulation des véhicules motorisés, car des doutes quant à la possibilité du transit des camions subsiste. Selon M.

Devaud, le gabarit de circulation dans la rue restera inchangé.

Éclairage public

La question de la luminosité directe pour le voisinage a été abordée, une réduction nocturne comme aux Jardins du Soleil est prévue dans la réalisation du projet.

Position de la CoFin:

La commission des finances s'est réunie le 19 février pour examiner ce préavis. Lors de cette séance elle a reçu M. le Syndic Grégory Devaud, en charge du dossier. La CoFin le remercie pour sa disponibilité et ses réponses lors de nos échanges.

La Cofin a reçu le détail des travaux de génie civil et reçu des explications sur les autres postes. Elle relève les points suivants:

- Rachats parcelles, il s'agit de rachats de quelques mètres à différents propriétaires, au prix usuel de CHF 250.--/m². Ces parcelles sont déjà assimilées au domaine public, mais pas foncièrement. Il n'y a pas de TVA sur le rachat de parcelles (CHF 1'360.80), le montant de l'estimation est donc légèrement suréstimé.
- Avec la mise en place du nouveau règlement sur la comptabilité des communes, l'amortissement ne figure plus dans les conclusions, mais est indiqué dans le préavis.
- D'une manière plus générale, la CoFin a demandé des renseignements sur la participation de la Satom, lorsqu'il y a une simultanéité des travaux. En bref, les règles de participation sont fixées par une convention liant la Commune et la Satom ainsi qu'aux prescriptions communales. Une participation de la Satom est possible sur le périmètre de l'entrée de la rue du Midi et de la rue du Rhône. Ce montant serait porté en déduction du montant total sollicité par le préavis, au même titre que toute autre subvention.

A la majorité, la CoFin soutient les conclusions du préavis Municipal ainsi que le rapport de la commission.

Conclusion

En conclusion, la Commission, à l'unanimité des membres présents, à l'honneur de vous demander,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal d' Aigle

- | Vu le préavis n° 2024-01 du lundi 15 janvier 2024
- | Ouï le rapport de la commission chargée de l' étude de cet objet
- | Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 1'560'00.- TTC pour les travaux d'aménagement de la rue du Rhône et de la rue du Midi, sous déduction des subventions à recevoir ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 1'560'00.- TTC au moment venu, aux meilleures conditions.

Oui	:	6
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	Accepté à l'unanimité

Pour la commission

Le rapporteur

Yvan CHIAPOLINO (PLR)